



BUDGET PRIMITIF

BUDGET ANNEXE EAU 2017

NOTE DE PRESENTATION

La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, article L.2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il est régi par les principes budgétaires d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre (*).

Il est présenté en deux sections :

☐ La **Section d'exploitation s'équilibre** et regroupe :

- **En recettes** : la surtaxe de l'eau. Elle constitue les prévisions de «recettes réelles». Les « recettes d'ordre » présentent les résultats cumulés des années précédentes (années 2016 et antérieures).

Au BP 2017, les recettes réelles s'élèvent à 75 000 € ; les recettes d'ordre à 20 533 €

- **En dépenses** : toutes celles nécessaires à l'exploitation du service (charges à caractère général, de personnel, dotations aux amortissements). Ce sont les « dépenses réelles ». Les « dépenses d'ordre » présentent les résultats cumulés 2017 et années antérieures (le même montant est présenté en recettes d'investissement) ;

Au BP 2017, les dépenses réelles s'élèvent à 21 496 € ; les dépenses d'ordre à 74 037 €

☐ La **Section d'Investissement s'équilibre** et regroupe :

- **En recettes** : les subventions d'investissement et le remboursement de la TVA qui constituent les prévisions de «recettes réelles». Les résultats cumulés présentés en « dépenses d'ordre » d'exploitation viennent abonder les « recettes d'ordre » d'investissement.

Au BP 2017, les recettes réelles s'élèvent à 12 000 € ; les recettes d'ordre à 100 843 €

- **En dépenses** : les dépenses d'équipement du service (études, travaux en cours,...) constituent les « dépenses réelles ».

Au BP 2017, les dépenses réelles s'élèvent à 100 843 € ; les dépenses d'ordre à 12 000 €

(*) Annualité : le budget est défini pour une période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre; il doit être voté avant le 15 avril de l'année suivante

Unité : toutes les recettes et les dépenses figurent dans le budget général de la collectivité. D'autres budgets dits "annexes" peuvent être ajoutés au budget général

Sincérité : exhaustivité et exactitude des informations financières

Equilibre : entre les recettes et les dépenses, entre le fonctionnement et l'investissement

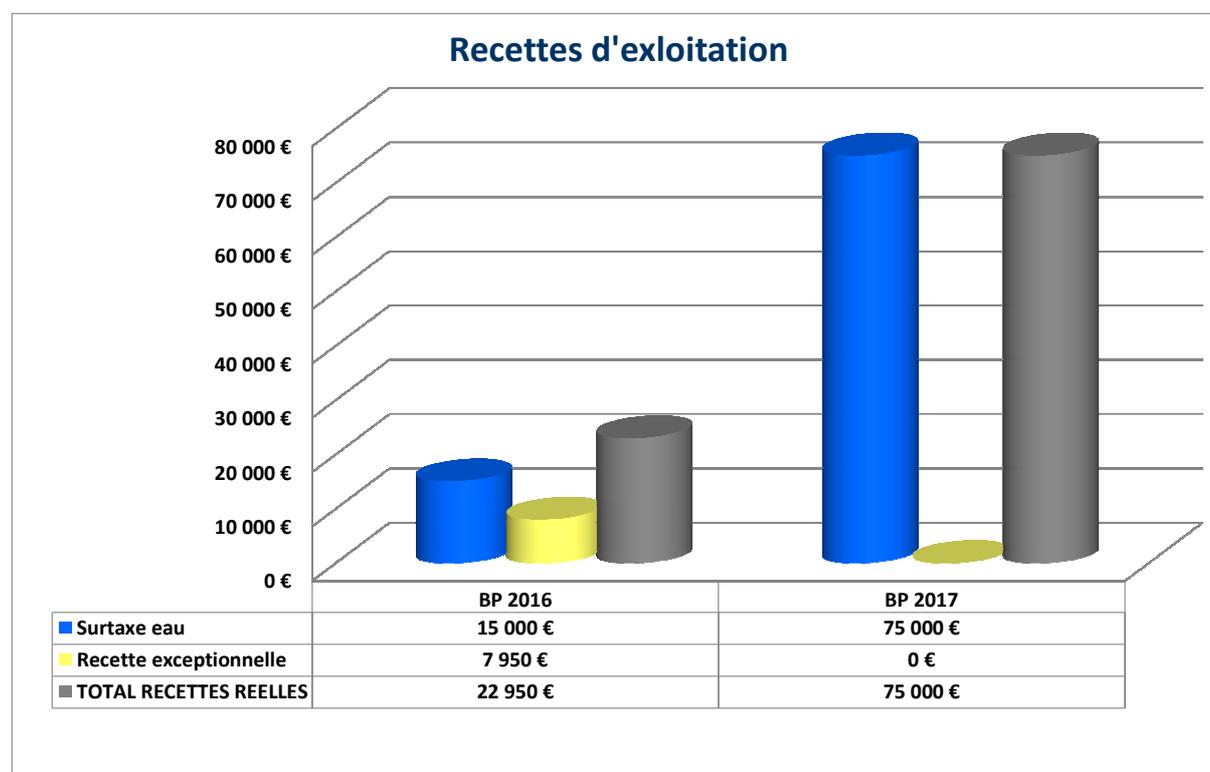
Les deux premières parties de cette note détailleront les opérations réelles en exploitation puis en investissement.

La dernière partie traitera des « opérations d'ordre » qui permettent d'équilibrer le budget.

I - Section d'exploitation

I- Recettes réelles d'exploitation

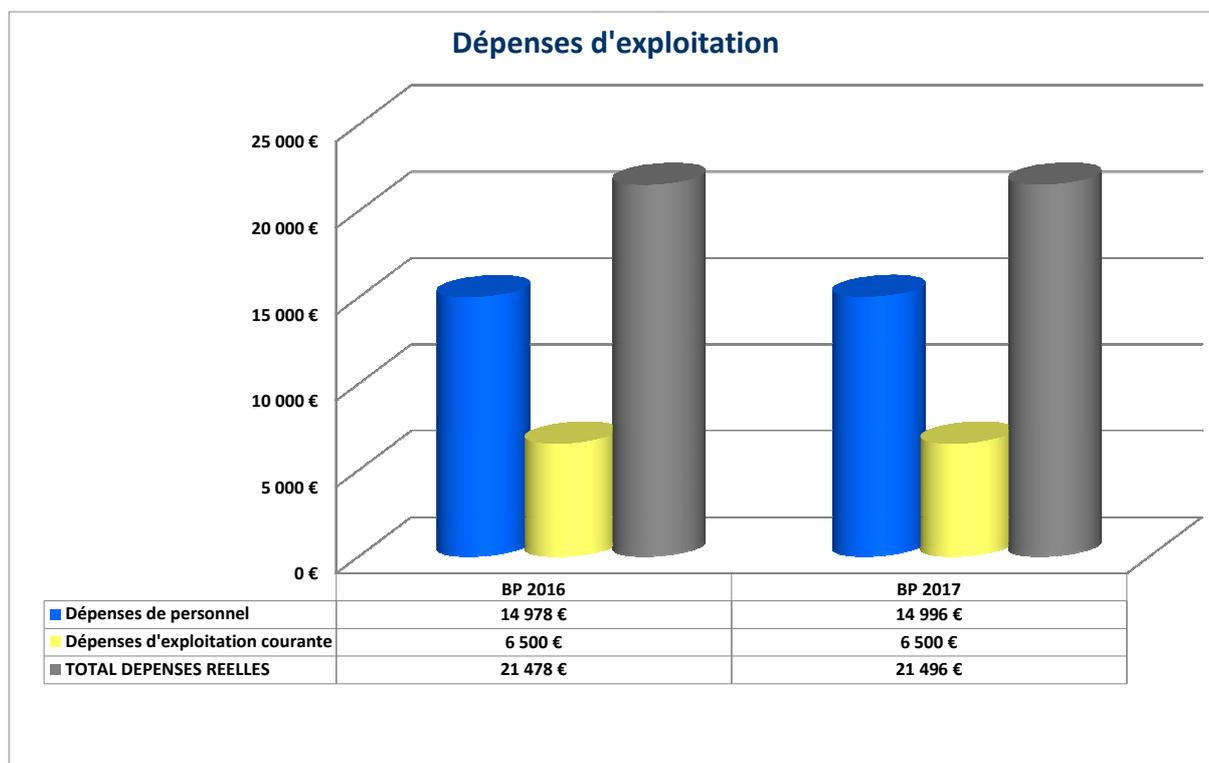
Les recettes réelles d'exploitation sont prévues à hauteur de 75 000 € pour 2017 ; en hausse de 69% par rapport au BP 2016.



La hausse des recettes réelles s'explique par le changement de tarif de la surtaxe à compter du 1^{er} juillet 2017 (de 1 centime par m³ à 10 centimes par m³), suite à la délibération du 2 mars 2017.

2- Dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation sont prévues à hauteur de 21 496 € pour 2017 ; en hausse de 0.1 % par rapport au BP 2016.



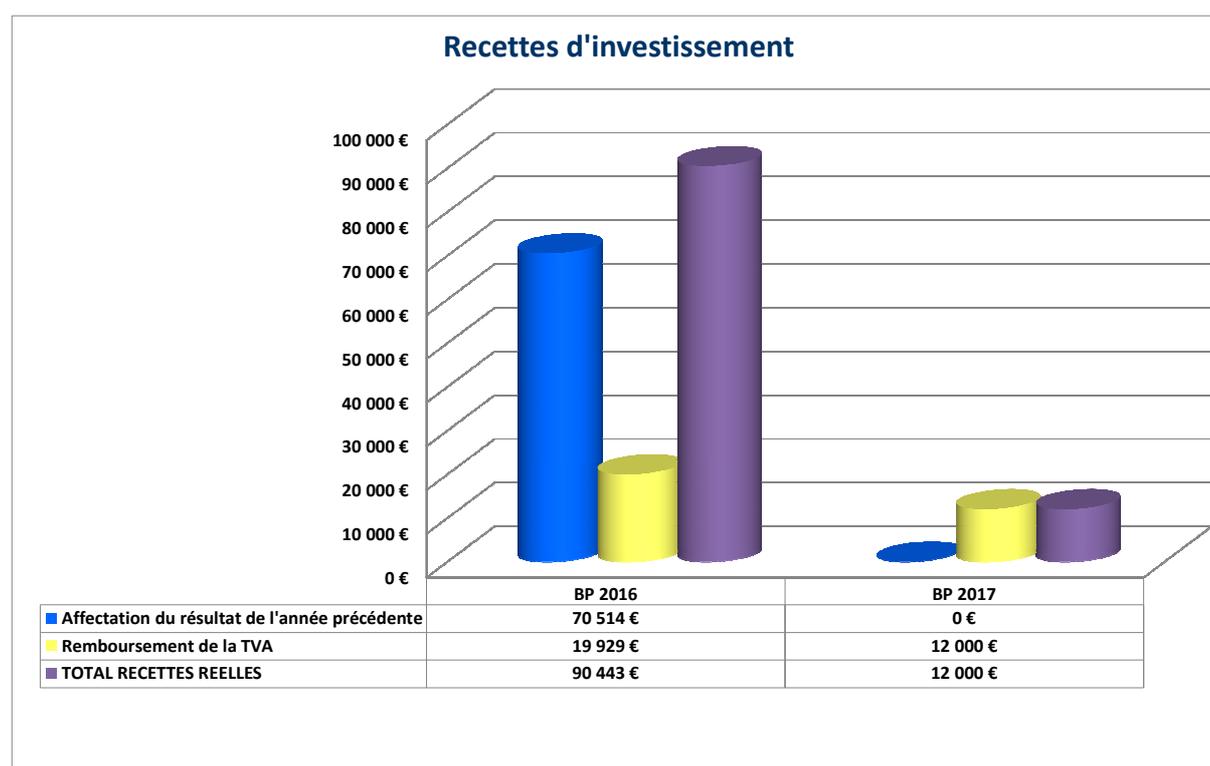
- **Les dépenses de personnel** correspondent à une réaffectation du budget principal.
- **Les dépenses d'exploitation courante** : servitudes diverses, études diverses.

II - Section d'Investissement

Contrairement à la Section d'exploitation, la Section d'Investissement est essentiellement composée de dépenses non récurrentes en lien aux projets d'investissements.

I- Recettes réelles d'Investissement

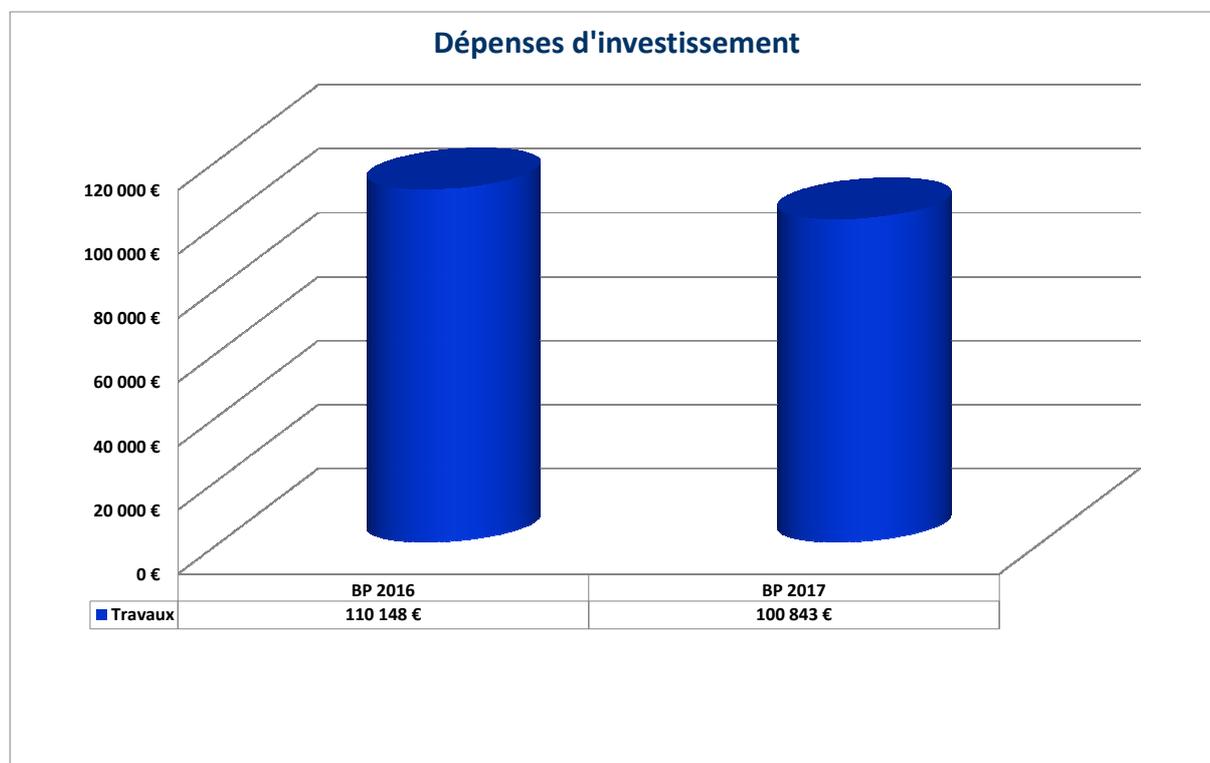
Les recettes réelles d'investissement, sont prévues à hauteur de 12 000 € en 2017 ; en baisse de 87 % par rapport au BP 2016.



- **Remboursement de la TVA :** La commune obtient le remboursement de la TVA pour 12 000 € sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente (il est donc présenté en 2017 le remboursement de la TVA payée en 2016).

2 - Dépenses réelles d'Investissement

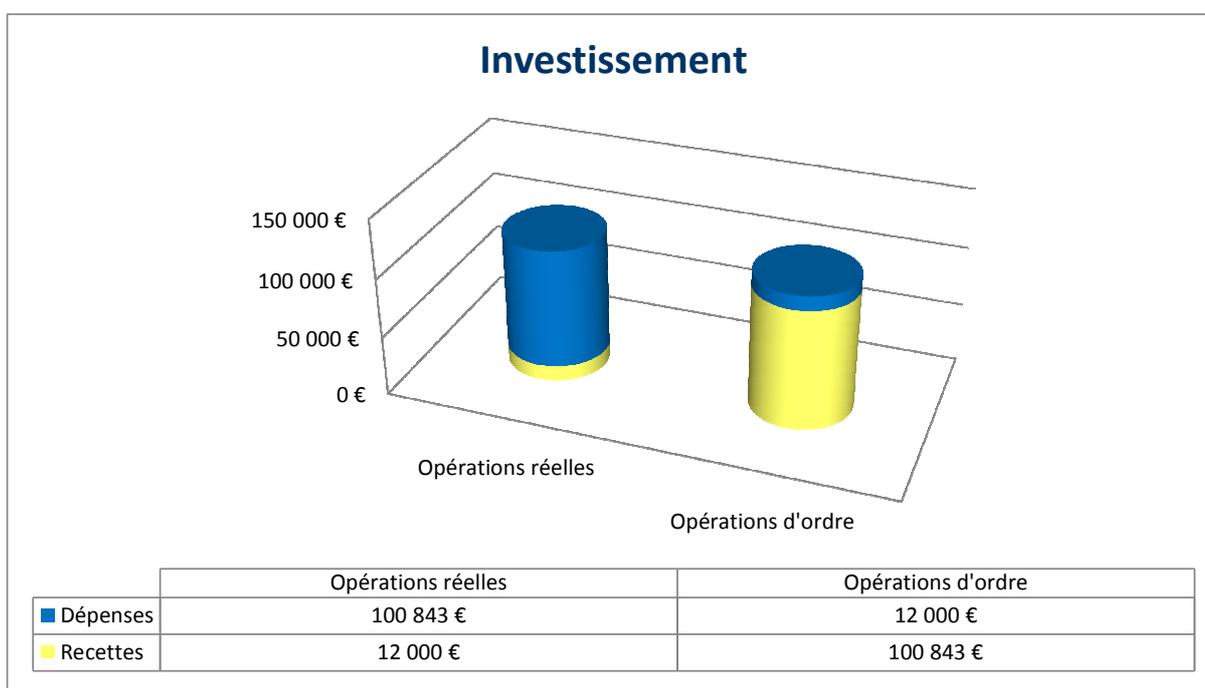
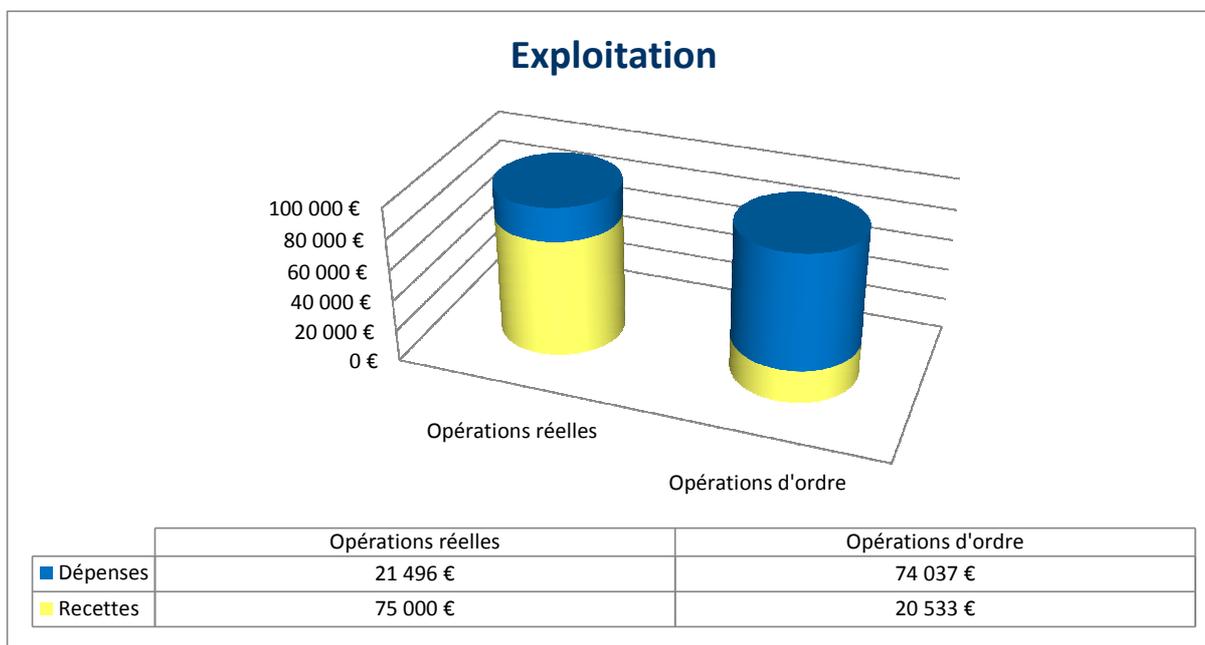
Les dépenses réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 100 843 € pour 2016 ; en baisse de 8 % par rapport au BP 2016.



- **Travaux** : il s'agit de divers travaux sur le réseau

III – Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre ont un poids important dans l'équilibrage du budget. Au niveau du BP 2017, l'impact de ces opérations par rapport aux opérations réelles, présentées dans les deux premières parties de ce rapport, est détaillé ci-dessous :



Certaines opérations d'ordre se retrouvent en exploitation et en investissement. Il s'agit principalement de **l'Épargne disponible** (résultat 2017 prévisionnel et réserves accumulées en 2016) : à ce titre, un montant de **73 837 €** est présenté tant en dépenses d'ordre d'exploitation qu'en recettes d'ordre d'investissement.